

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 17/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS : (10)

Mr ZDAN Michel, Mr DEMESSANCE Christophe, Mme BRUNANCHON Annie, Mme FLOURY Clara, Mme QUILLAUD Elodie, Mme MESPLES Magali, Mr DA SILVA CORREIA Manuel, Mr STRAUS Christophe, Mr GARRIGUES Jean-Luc et Mr DAROLLES Cédric.

ABSENTS : (4)

Mr PARTINICO Jérémy, Mr Lorrain Jean-Luc, Mr NAYRAC Philippe et Mme SAJDAK Sophie.

SECRETARE : Mme BRUNANCHON Annie.

COMPTE RENDU :

Le 07 Juillet 2023 le quorum n'ayant pu être atteint (7 conseillers présents sur 14 pour un quorum de 8), les termes de la précédente convocation sont réédités pour un Conseil Municipal reporté de fait au 17 Juillet 2023 à 18H00, en vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT qui précise que le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

1/ Marché de travaux de réhabilitation, d'isolation, de rénovation et d'accessibilité PMR : attribution du lot N°1.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le marché de travaux de réhabilitation / isolation / rénovation / accessibilité PMR déposé pour publication sur le site de la dépêche a pris fin en date du 09 juin 2023 et la commission d'appel d'offre s'est réuni en date du 7 juillet 2023.

Le lot 1 correspondant à « Démolition – Maçonnerie – petit terrassement » a été pourvu (tableau de synthèse annexé) et 4 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres :

- L'entreprise SAS RESPAUD
- L'entreprise DELONGVERT
- L'entreprise SARL DREUX
- L'entreprise SARL AUGUSTE PERUSIN

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre et analyse des offres, celle-ci propose de demander les pièces administratives complémentaires aux 4 candidats ainsi qu'une éventuelle précision dans les montants proposés avant le 30 juin.

Seule l'entreprise SAS RESPAUD a répondu aux précisions demandées.

Notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise SAS RESPAUD : 97.02/100 pour un montant de 18 205.75 € HT
- Entreprise DELONGVERT : 69.97/100 pour un montant de 16 781.63 € HT
- Entreprise SARL DREUX : 100/100 pour un montant de 11 310.00 € HT
- Entreprise SARL AUGUSTE PERUSIN : 76.78/100 pour un montant de 15 833.68 € HT

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise SARL DREUX ayant obtenue la meilleure note pour un montant de 16 060.00 € HT décomposé :

- **Offre de base : 11 310.00 € HT**
- **Options retenues : 4 750.00 € HT**
 - **Appui de fenêtres**
 - **Clôture de protection bout de terrasse**
 - **Clôture de protection latérale et brise vue**
 - **Extension dalle de propreté sortie de cuisine**

2/ Marché de travaux de réhabilitation, d'isolation, de rénovation et d'accessibilité PMR : attribution du lot N°2.

Le lot 2 correspondant à « Menuiseries extérieures et intérieures (divers ouvrants...) » a été pourvu (tableau de synthèse annexé) et 1 entreprise a répondu :

- L'entreprise ESCAYRE ALU

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre et analyse des offres, celle-ci propose de demander les pièces administratives complémentaires au candidat ainsi qu'une éventuelle précision dans les montants proposés avant le 30 juin.

Note pondérée obtenue par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise ESCAYRE ALU : 100/100 pour un montant de 12 901.00 € HT

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise ESCAYRE ALU pour un montant de 21 218.00 € HT décomposé :

- **Offre de base : 12 901.00 € HT**
- **Option retenue : 8 317.00 € HT**
 - **Brise soleil**

3/ Marché de travaux de réhabilitation, d'isolation, de rénovation et d'accessibilité PMR : attribution du lot N°3.

Le lot 3 correspondant à « Portes automatiques » a été pourvu (tableau de synthèse annexé) et 2 entreprises ont répondu dans l'ordre des réceptions des offres :

- L'entreprise ESCAYRE ALU
- L'entreprise LACROIX

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre et analyse des offres, celle-ci propose de demander les pièces administratives complémentaires aux candidats ainsi qu'une éventuelle précision dans les montants proposés avant le 30 juin.

Les deux entreprises ont répondu.

Notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise ESCAYRE ALU : 89.30/100 pour un montant de 7 505.00 € HT
- Entreprise LACROIX : 100/100 pour un montant de 7 250.00 € HT

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise LACROIX ayant obtenue la meilleure note pour un montant de 7 330.00 € HT décomposé :

- **Offre de base : 7 250.00 € HT**
- **Options retenues : 80.00 € HT**
 - **Déverrouillage manuel**

4/ Marché de travaux de réhabilitation, d'isolation, de rénovation et d'accessibilité PMR : attribution du lot N°3 BIS.

Le lot 3 bis correspondant à « Equipements de protections de baies (menuiserie/serrurerie) » a été pourvu (tableau de synthèse annexé) et 2 entreprises ont répondu dans l'ordre de réception des offres

- L'entreprise ESCAYRE ALU
- L'entreprise DELONGVERT

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre et analyse des offres, celle-ci propose de demander les pièces administratives complémentaires aux candidats ainsi qu'une éventuelle précision dans les montants proposés avant le 30 juin.

La candidature de l'entreprise ESCAYRE ALU est jugée irrecevable en raison de nombreux éléments manquants.

Note pondérée obtenue par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise DELONGVERT : 100/100 pour un montant de 9 650.03 € HT avec options.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise DELONGVERT ayant obtenue la meilleure note pour un montant de 9 650.03 € HT.

5/ Marché de travaux de réhabilitation, d'isolation, de rénovation et d'accessibilité PMR : attribution du lot N°4.

Le lot 4 correspondant à « Plomberie – Sanitaires - Aération » a été pourvu (tableau de synthèse annexé) et 3 entreprises ont répondu dans l'ordre de réception des offres :

- L'entreprise VIGOUROUX ET FILS
- L'entreprise SARL ADECOTHERM
- L'entreprise EURL MABILAT

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre et analyse des offres, celle-ci propose de demander les pièces administratives complémentaires aux candidats ainsi qu'une éventuelle précision dans les montants proposés avant le 30 juin.

La candidature de l'entreprise VIGOUROUX ET FILS est jugée irrecevable en raison de nombreux éléments manquants. Seule l'entreprise EURL MABILAT a répondu aux précisions demandées.

Note pondérée obtenue par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise SARL ADECOTHERM : 100/100 pour un montant de 6 250.50 € HT
- Entreprise EURL MABILAT : 94.70/100 pour un montant de 8 268.65 € HT

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise SARL ADECOTHERM ayant obtenue la meilleure note pour un montant de 6 250.50 € HT.

6/ Marché de travaux de réhabilitation, d'isolation, de rénovation et d'accessibilité PMR : attribution du lot N°5.

Le lot 5 correspondant à « Electricité (réseaux intérieurs/éclairage/BIM (boucle à induction) /ventilation) » a été pourvu (tableau de synthèse annexé) et 2 entreprises ont répondu dans l'ordre de réception des offres :

- L'entreprise SAS VEELEC
- L'entreprise EURL MABILAT

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre et analyse des offres, celle-ci propose de demander les pièces administratives complémentaires au candidat ainsi qu'une éventuelle précision dans les montants proposés avant le 30 juin.

Les entreprises VEELEC et MABILAT ont répondu aux précisions demandées.

Note pondérée obtenue par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise SAS VEELEC : 100/100 pour un montant de 14 357.00 € HT
- Entreprise EURL MABILAT : 93.64/100 pour un montant de 15 702.16 € HT avec options

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise SAS VEELEC ayant obtenu la meilleure note pour un montant de 15 197.00 € HT décomposé :

- ***Offre de base : 14 357.00 € HT***
- ***Option retenue : 840.00 € HT***
 - ***Extension abri de stockage***

7/ Marché de travaux de réhabilitation, d'isolation, de rénovation et d'accessibilité PMR : attribution du lot N°6.

Le lot 6 correspondant à « Electricité CFO – CFA – équipements de production énergétique solaire » a été pourvu (tableau de synthèse annexé) et 2 entreprises ont répondu dans l'ordre de réception des offres :

- L'entreprise OCCITANIE HABITAT
- L'entreprise ASC GUERRA

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre et analyse des offres, celle-ci propose de demander les pièces administratives complémentaires au candidat ainsi qu'une éventuelle précision dans les montants proposés avant le 30 juin.

Seule l'entreprise ASC GUERRA a répondu aux précisions demandées.

Note pondérée obtenue par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise OCCITANIE HABITAT : 49.28/100 pour un montant de 10 492.46 € HT
- Entreprise ASC GUERRA : 100/100 pour un montant de 10 324.58 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise ASC GUERRA ayant obtenue la meilleure note pour un montant de 10 574.58 € HT décomposé :

- ***Offre de base : 10 324.58 € HT***
- ***Option retenue : 250.00 € HT***
 - ***Afficheur de production***

8/ Marché de travaux de réhabilitation, d'isolation, de rénovation et d'accessibilité PMR : attribution du lot N°7.

Le lot 7 correspondant à « Menuiseries – Isolation – divers aménagements et finitions » a été pourvu (tableau de synthèse annexé) et 2 entreprises ont répondu dans l'ordre de réception des offres :

- L'entreprise SARL ARMAND PEREIRA
- L'entreprise DELONGVERT

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre et analyse des offres, celle-ci propose de demander les pièces administratives complémentaires au candidat ainsi qu'une éventuelle précision dans les montants proposés avant le 30 juin.

Seule l'entreprise DELONGVERT a répondu aux précisions demandées.

Note pondérée obtenue par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise SARL ARMAND PEREIRA : 69.97/100 pour un montant 41 312.00 € HT
- Entreprise DELONGVERT : 100/100 pour un montant de 24 454.15 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise DELONGVERT ayant obtenu la meilleure note pour un montant de 24 454.15 € HT.

9/ Marché de travaux de réhabilitation, d'isolation, de rénovation et d'accessibilité PMR : attribution du lot N°8.

Le lot 8 correspondant à « Fournitures électroménager de production » n'a pas été pourvu malgré les publications auprès de la dépêche couvrant les périodes du 4 mai au 9 juin et du 21 juin au 5 juillet, le lot est considéré comme infructueux.

N'ayant reçu aucunes offres, et n'ayant rien modifié quant aux pièces du marché monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel directement à des entreprises qui ont répondu à savoir :

- L'entreprise FOURNIRESTO pour un montant de 3 488.58 € HT
- L'entreprise MATERIEL CHR PRO.COM pour un montant de 4119.30 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise FOURNIRESTO pour un montant de 3 488.58 € HT.

10/ Convention CCBA-MAIRIE : portage des repas à domicile – volet veille sociale.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} Mars dernier, Occitanie Restauration fabrique des repas portés au domicile des bénéficiaires ayant sollicité la prestation. Le portage est assuré par les facteurs de La Poste.

Ce service comprend également un volet « veille sociale » qui consiste en la surveillance physique et morale du bénéficiaire de la prestation.

A l'issue de sa visite, le facteur renseignera une application puis les éléments saisis seront dirigés vers le site dédié et dont la CCBA aura accès afin d'effectuer une vérification hebdomadaire des situations afin de transmettre à la Mairie concernée les données des usagers lorsqu'une anomalie est constatée afin que celle-ci assure la vérification et le suivi social de la personne.

La mise en place de ce dispositif est gratuite mais une convention doit être signée par la CCBA et la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention CCBA-Mairie citée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Séance levée à

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	